

CONVOCACTION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**Dimanche 5 mai 2019, à 9 heures
à l'Accueil St. Saint Paul
22, rue de l'abbé Derry
92130 Issy-les-Moulineaux**

Ordre du jour : rapport d'activité, rapport financier, rapport d'orientation, budget prévisionnel, élections au Conseil d'Administration, questions diverses.

Votes sur le rapport d'activité, le rapport financier et le budget prévisionnel.

Vous trouverez, ci-dessous, les modalités de vote pour l'élection au Conseil d'Administration.

Pour ceux qui ne peuvent être présents, ne pas oublier de renvoyer le mandat ci-dessous le plus tôt possible. Merci de faciliter le travail du secrétariat en respectant la date limite d'inscription fixée au 15 avril 2019.

La Présidente
Chantal de la Ronde

La Secrétaire Générale
Sylvie Debord

1. *"Chaque membre présent pourra être porteur de 10 mandats écrits nominatifs. en cas de partage des voix, celle du président est prépondérante."*
- Le mandat peut être renvoyé :
- soit en blanc, il sera alors utilisé pour appuyer les décisions proposées par le Conseil d'administration,
 - soit au nom d'un mandataire qui sera présent à l'Assemblée Générale.

2. Élection au Conseil d'Administration

suivant l'article 10 des Statuts de l'association :

« L'association est administrée par un Conseil composé de 9 à 12 membres choisis parmi les membres adhérents de l'Assemblée Générale, élus au scrutin secret pour trois ans par l'Assemblée Générale. »

3. Appel à candidatures au Conseil d'Administration

Les candidats au Conseil d'Administration sont priés de se faire connaître au secrétariat et s'engagent à être présents à l'Assemblée Générale.

NB : le rapport annuel et les comptes sont mis à disposition de tous les membres de l'association quinze jours avant l'Assemblée Générale (art. 7).

Mandat pour l'Assemblée Générale de Chrétiens dans l'Enseignement Public

M., M^{me}, M^{elle} _____ Prénom _____

Adresse _____

donne mandat à :

M., M^{me}, M^{elle} _____ Prénom _____

Adresse _____

pour me représenter lors de l'Assemblée Générale du 5 mai 2019.

À _____

Signature précédée de "bon pour pouvoir"